Saint-Pierre Quiberon

les NOUVELLES

Journal municipal de Saint-Pierre Quiberon www.saintpierrequiberon.fr Mars - Avril - Mai 2019 n° 20

Édito

Madame, Monsieur,
Chers amis,

Régulièrement interrogée par les élus d'autres communes, les représentants de l'État, nos concitoyens, je répondais depuis 2014 que la population n'était, selon moi, pas favorable à un rapprochement avec Quiberon. Mais qu'en était-il réellement, pouvait-on connaître une impression plus largement exprimée ? Aussi naquit cette idée de question adressée à notre population à raison d'un bulletin par foyer fiscal de la commune afin d'obtenir un aperçu global, à ce moment T de l'histoire de Saint-Pierre Quiberon. Nous fûmes confrontés à des difficultés de mauvaise distribution du courrier nous revenant en mairie, déposé dans un second temps par notre policier et moi-même. Le dépouillement réalisé en mairie le 6 février, devant les représentants de la presse locale, nous renseigna à partir de 1435 bulletins édités et distribués. Exprimés : 479, par retour de bulletin-réponse ou par mail, voire par commentaires diffus parfois inexploitables. Nous avons reçu 205 avis favorables à la fusion des communes (42,79 % des votes exprimés) 229 avis défavorables exploitables (47,80 % des votes exprimés), plus 9 avis défavorables non comptabilisés en raison d'un numéro de bulletin masqué, ne permettant pas de savoir s'il s'agissait d'un double vote ou pas, 36 traduisaient l'impossibilité de se prononcer. La totalité des bulletins ne pouvant être retenus : 45 soit 7,61 %. Quelques commentaires ont traduit que les gens ne connaissaient pas les enjeux d'une telle décision, ne pouvaient se prononcer ou sollicitaient des débats publics, pour en dégager les avantages et inconvénients, qu'il s'agisse des services, impôts travaux d'aménagement, voire pour certains, proposaient une commune nouvelle de l'isthme à Quiberon puis une autre de Penthièvre rattaché à Plouharnel. Et parfois, cela nous fait approcher certains points non imaginés : Portivy et le Port d'Orange, leurs tarifs portuaires se verraient – ils passer dans le giron de la Compagnie des Ports du Morbihan et voir leurs tarifs évoluer à la hausse ou resterait-il ports communaux ? Une fusion de communes ne s'improvise pas, et si un jour devait exister, justifie d'une étape indispensable pour la population : celle d'apprendre, de connaître, de décider librement et pour les élus, d'élaborer un long travail préparatoire si on en croit l'expérience de nos collègues. Aussi, suis-je persuadée que la population s'enquerra d'informations et s'intéressera aux points forts et faibles de chacune de ces situations et qu'il faudrait beaucoup de motivation et de courage aux élus qui souhaiteraient relever un tel défi. Les « bonus » financiers pour fusion se sont éteints au 1er janvier 2019. Sachez aussi qu'il est impossible de créer une commune nouvelle moins d'un an avant les municipales. Et enfin, je vous précise que notre Préfet n'exerce aucune pression à notre égard. En ce début d'année, nous avons rencontré notre référent du Trésor Public qui nous renseigna sur le fait que nous comptions 52 % de foyers non imposables (contre une moyenne de 61,3 %) avec un revenu moyen de 27 133 € de revenus/foyer. En 2017, derniers chiffres connus, Saint-Pierre comptait 3642 logements, dont 63,9 % de résidences secondaires. Parallèlement, nous poursuivons notre approche méthodologique de prise en charge de travaux de l'église. Nous avons acté ce 6 février la protection de l'orgue, contacté les assurances des anciennes entreprises intervenues sur le bâtiment en 2007 – 2008, rencontré le 8 février l'expert d'assurance de l'ancien maître d'œuvre, sollicité la même semaine notre assurance communale pour réouvrir cette déclaration de sinistre au titre des garanties DDE, Tempêtes. Nous avons revu notre expert en patrimoine et suivi des pistes de financement. Nous attendons la venue et l'obtention de l'avis de professionnels du bâtiment. Nous souhaitons, tout comme vous que les travaux soient réalisés au mieux dans le but de sécuriser l'église, de permettre de l'ouvrir et de revitaliser cet espace et... les commerces du centre-bourg. Enfin, dans le cadre d'amélioration d'aménagement du centre-bourg, nous avons visité Saint-Pierre Quiberon en fauteuil roulant, mesurant la dangerosité de certains trottoirs notamment par leurs revers tel au port d'Orange. De nouvelles mesures simples d'amélioration s'imposent !

Laurence Le Duvéhat
Maire de Saint-Pierre Quiberon
et Vice-présidente d'AQTA

Permanences du maire et des adjoints :
Laurence Le Duvéhat : sur RV
Roger Jofes : mercredi de 9 h à 12 h
Françoise Duperret : lundi et vendredi de 14 h 30 à 16 h 30 sur RV
Jean-Yves Loget : samedi de 9 h à 13 h sur RV
Valérie Lucas : mardi et vendredi de 14 h à 16 h sur RV
Nathalie Noël-Chatain : lundi 14 h 30 à 16 h 30 (pour les associations et la culture) sur RV - jeudi 15 h à 17 h (pour le social et la santé) sur RV
Jean-Pierre Le Duvéhat : jeudi sur RV

Mairie de Saint-Pierre Quiberon
70 rue du Docteur Le Gall – BP 11 - 56510 Saint-Pierre Quiberon
02 97 30 92 00
mairie@saintpierrequiberon.net

Heures d'ouvertures MAIRIE à partir du 3 septembre
le lundi, mercredi et jeudi : 8 h 15 à 12 h/13 h 30 à 17 h 15
le vendredi : 8 h 15 à 12 h/13 h 30 à 16 h 30
Fermé le Samedi jusqu'au mois d'avril

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE QUIBERON DU 29 NOVEMBRE 2018

AFFAIRES GÉNÉRALES

DEL2018_064 modification délibération 2018_42 concernant la vente d'une parcelle communale au profit de particuliers.

Rapporteur : Madame Le Maire
Par délibération n° DEL_2018_042 du 26 juin 2018, le conseil municipal a entériné la vente d'une parcelle de 4 m² appartenant à la commune, aux consorts URMES acquéreurs de la propriété des consorts DACQUAY.
Or une erreur matérielle s'est glissée dans l'indication cadastrale de la parcelle concernée ;
En conséquence, il y a lieu de modifier la délibération comme suit :
« Vente de la parcelle cadastrée AZ 493 (et non AZ 463) »
Madame Le maire précise que le bordereau est entaché d'une erreur matérielle et que le dossier suit son cours.
Après en avoir délibéré à LA MAJORITÉ (4 abstentions), M. DUBOIS, M. LOEZIC, M. PRUVOST, Mme COTTIN, 15 votes « pour »

DEL2018_069 Tarifs 2019 du port d'Orange

Rapporteur : Madame DUPERRET Françoise.
Voici les propositions des tarifs 2019 concernant le port d'Orange :

Mouillages à l'année dans l'enceinte du port				
	PORT			
	2018		2019	
Désignation	HT	TTC	HT	TTC
Bateaux jusqu'à 5 m	133 €	159,60 €	133 €	159,60 €
Bateaux de plus de 5 m à 6 m	159 €	190,80 €	159 €	190,80 €
Bateaux de plus de 6 m à 7 m	189 €	226,80 €	189 €	226,80 €
Bateaux de plus de 7 m	223 €	267,60 €	223 €	267,60 €
	RADE			
	2018		2019	
Désignation	HT	TTC	HT	TTC
Bateaux jusqu'à 5 m	220 €	264 €	220 €	264 €
Bateaux de plus de 5 m à 6 m	268 €	321,60 €	268 €	321,60 €
Bateaux de plus de 6 m à 7 m	326 €	391,20 €	326 €	391,20 €

Mouillages saisonniers				
	PORT			
	2018		2019	
Désignation	HT	TTC	HT	TTC
Bateaux jusqu'à 5 m	133 €	159,60 €	133 €	159,60 €
Bateaux de plus de 5 m à 6 m	159 €	190,80 €	159 €	190,80 €
Bateaux de plus de 6 m à 7 m	189 €	226,80 €	189 €	226,80 €
Bateaux de plus de 7 m	223 €	267,60 €	223 €	267,60 €
Mouillages saisonniers à la semaine (toutes longueurs)	63 €	75,60 €	63 €	75,60 €
Mouillages saisonniers à la quinzaine (toutes longueurs)	100 €	120 €	100 €	120 €
	RADE			
	2018		2019	
Désignation	HT	TTC	HT	TTC
Bateaux jusqu'à 5 m	220 €	264 €	220 €	264 €
Bateaux de plus de 5 m à 6 m	268 €	321,60 €	268 €	321,60 €
Bateaux de plus de 6 m à 7 m	326 €	391,20 €	326 €	391,20 €
Mouillages saisonniers à la semaine (toutes longueurs)	75 €	90 €	75 €	90 €
Mouillages saisonniers à la quinzaine (toutes longueurs)	120 €	144 €	120 €	144 €

Autres Tarifs				
	PORT			
	2018		2019	
Désignation	HT	TTC	HT	TTC
Bateaux visiteurs par 24H (toutes longueurs)	30 €	36 €	30 €	36 €
Contrevanants	300 €	360 €	300 €	360 €

Autres Tarifs				
	RADE			
	2018		2019	
Désignation	HT	TTC	HT	TTC
Bateaux visiteurs par 24H (toutes longueurs)	30 €	36 €	30 €	36 €
Contrevenants	429 €	514.80 €	429 €	514.80 €

Après en avoir délibéré à LA MAJORITÉ, 4 abstentions, M. DUBOIS, M. LOEZIC, M. PRUVOST, Mme COTTIN, le Conseil municipal décide :

- DE VALIDER les tarifs tels que présentés ci-dessus ;
- DE DIRE qu'ils seront applicables dès le 1er janvier 2019

FINANCES

DEL2018_070 Tarifs 2019 de la cale Est du port de Portivy

Rapporteur : Madame DUPERRET Françoise.
Voici les propositions des tarifs 2019 la cale Est de mise à l'eau des bateaux de Portivy :

Tarifs des mises à l'eau de la cale Est de Portivy (tarifs communaux)				
Désignation	HT 2018	TTC 2018	HT 2019	TTC 2019
4 passages = 1 mise à l'eau	5,83 €	7,00 €	5,83 €	7,00 €
20 passages = 5 mises à l'eau	23,75 €	28,50 €	23,75 €	28,50 €
40 passages = 10 mises à l'eau	45,80 €	54,96 €	45,80 €	54,96 €
60 passages = 15 mises à l'eau	67,50 €	81 €	67,50 €	81 €
120 passages = 30 mises à l'eau	125 €	150 €	125 €	150 €

Tarifs des mises à l'eau pour les professionnels				
Désignation	HT 2018	TTC 2018	HT 2019	TTC 2019
40 passages = 10 mises à l'eau	25 €	30 €	25 €	30 €

Tarifs des mises à l'eau de la cale Est de Portivy (tarifs non communaux)				
Désignation	HT 2018	TTC 2018	HT 2019	TTC 2019
4 passages = 1 mise à l'eau	8 €	9,60 €	8 €	9,60 €
20 passages = 5 mises à l'eau	32,08 €	38,50 €	32,08 €	38,50 €
40 passages = 10 mises à l'eau	62,50 €	75 €	62,50 €	75 €
60 passages = 15 mises à l'eau	87,50 €	105 €	87,50 €	105 €

Après en avoir délibéré à LA MAJORITÉ 4 votes « contre », M. DUBOIS, M. LOEZIC, M. PRUVOST, Mme COTTIN, le Conseil municipal décide :

- DE VALIDER les tarifs présentés ci-dessus ;

DE DIRE qu'ils seront applicables dès le 1er janvier 2019

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

DEL2019_02 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan pour des travaux de sécurité routière en agglomération – demande de subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) ainsi qu'auprès de la Préfecture du Morbihan par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Sécurisation de la traversée de la route départementale à l'intersection de la route des Tamaris et de l'avenue de l'Atlantique (passage de prochains élèves du lotissement « Les Tamaris ».

Rapporteur : Madame Le Maire,

La commune souhaite réaliser des aménagements routiers de sécurité en agglomération.
Tout d'abord, afin de fluidifier la circulation à l'entrée de la presqu'île, au niveau de Penthièvre, le souhait est de mettre en place un échangeur au centre de la voie pour ne plus avoir de ralentissement en sortie d'agglomération comme à l'heure actuelle.

Cet espace assurera une entrée et une sortie de la commune plus sereine et sécurisée. L'aménagement sera réalisé par avant la saison d'été permettant ainsi de faire une 1re évaluation.
Le coût de réalisation est d'environ 36 000 €.

Ensuite, la commune va réceptionner le lotissement « Résidence des Tamaris » le 1er mars. Ce lotissement est composé de maisons individuelles à caractère social et accueillera essentiellement des familles avec enfants qui vont, pour la plupart, fréquenter les écoles de la commune. Aussi, un cheminement piéton sécurisé à la sortie du lotissement sera aménagé et poursuivi par la réalisation d'un plateau ralentisseur sur la route départementale 186 entre la rue des Tamaris et l'avenue de l'Atlantique avant la traversée de la voie ferrée. Un éclairage sera aussi installé pour faciliter les traversées de route des familles.

Le coût de réalisation de ce plateau est d'environ 45 000 €.

L'État finance les projets de sécurité routière en agglomération à hauteur de 27 %.

La dépense subventionnable pour le département est plafonnée à 500 000 € par an pour un minimum de 15 000 € par projet.

Présentation des schémas d'aménagement

Mme JOZAN demande pourquoi le plateau ralentisseur coûte plus cher que le giratoire de Penthièvre ?

Mme LE MAIRE précise que le plateau est plus grand, demande des aménagements différents et aussi, car dans le cadre de tels travaux sur voie départementale, le département prend en charge à Penthièvre le tapis d'enrobé.

M. LOEZIC précise que l'opposition considère que le projet n'est pas suffisamment abouti pour pouvoir demander une telle somme et souhaiterait un îlot de sécurité central.

M. LE DUEVHAT rétorque que la route n'est pas assez large pour cela.

Après en avoir délibéré à LA MAJORITÉ [4 votes CONTRE], Mme COTTIN, M. PRUVOST, M. DUBOIS, M. LOEZIC, 14 votes « POUR », le Conseil municipal décide de valider la délibération.

TRAVAUX DE L'ÉGLISE [Demande de Subvention]

DEL2019_03 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan pour des travaux de sécurité routière en agglomération – demande de subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale [PST] ainsi qu'auprès de la Préfecture du Morbihan par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux [DETR]

Rapporteur : Madame Le Maire,

Suite au diagnostic de l'état sanitaire de l'église réalisé en novembre dernier, il a été décidé de fermer l'édifice compte tenu de l'état de la charpente et des infiltrations d'eau dans les murs fragilisant le bâtiment.

Il est néanmoins nécessaire de prévoir une réhabilitation progressive de l'édifice, et ce, sur plusieurs exercices budgétaires.

Un chiffrage des travaux a été réalisé. La priorité étant de réhabiliter la toiture par la remise en état de la charpente et de la toiture.

Le coût des travaux est estimé à 456 224 €

L'État finance les travaux dans les églises à hauteur de 27 %.

La dépense subventionnable pour le département est plafonnée à 500 000 € par an pour un minimum de 15 000 € par projet.

Après en avoir délibéré à LA MAJORITÉ [4 votes ABSTENTIONS], Mme COTTIN, M. PRUVOST, M. DUBOIS, M. LOEZIC, 14 votes « POUR », le Conseil municipal décide de valider la délibération.

AFFAIRES SCOLAIRES

DEL2019_11 Prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph de Kéraude pour l'année 2019

Rapporteur : Madame LUCAS Valérie.

Considérant le contrat d'association n° 356 CA, conclu en application du Code de l'éducation, entre le Préfet du Morbihan et Monsieur le Directeur de l'Enseignement Catholique du Morbihan en date du 11 septembre 2013.

La commune de Saint-Pierre Quiberon, siège de l'établissement, doit prendre en charge les frais de fonctionnement pour les classes élémentaires de l'école Saint-Joseph de Kéraude.

Une convention de financement, dressant les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement des élèves élémentaires de l'école Saint-Joseph de Kéraude, annexée à la présente délibération, est établie annuellement et signée par Mme Le Maire ou son adjointe déléguée, ainsi que Mme la directrice de l'école Saint-Joseph de Kéraude et Mme la directrice de l'OGEC.

De plus, la méthode de calcul, basée sur des extractions comptables, est annexée à la présente délibération. Ces calculs reprennent les coûts de fonctionnement de l'école publique de la commune répartis entre les élèves élémentaires et maternels. Ces coûts de l'année civile 2017, calculés en 2018, permettent de verser en 2019 une somme d'argent couvrant les dépenses de fonctionnement de l'enseignement privé des élèves élémentaires.

Suivant l'avis de la Commission affaires scolaires en date du 23 janvier 2019 :

Pour l'année civile 2019, le forfait communal se monte à hauteur de 549,97 € euros par élève élémentaire, soit 550 €.

Le coût total des charges de fonctionnement de l'école publique, ventilé entre tous les élèves [les élèves de l'école maternelle et de l'école primaire] en 2017 donne la somme de 858,66 €.

Mme COTTIN annonce ne pas pouvoir voter ce bordereau dans ces conditions, car n'avait pas les chiffres lors de la commission et qu'il est impossible de décider dans ces conditions. Elle souhaite savoir pour quelle raison les éléments n'ont pas été transmis en amont.

Mme LE MAIRE répond en précisant que c'est une délibération annuelle, que chaque élu de la commission savait que ce calcul était à prévoir depuis longtemps et que chaque élu pouvait s'en inquiéter avant ce soir au lieu de juger le travail non fait. Il est proposé à Mme COTTIN de prendre le temps nécessaire à l'étude du tableau et à la délibération, mais la proposition est refusée.

Mme LUCAS explique le mode opératoire du tableau et les sommes allouées aux élèves en élémentaires et en primaires. Elle précise aussi que ces chiffres serviront à calculer différents financements au profit des écoles et qui seront soumis au vote du conseil ultérieurement.

Après en avoir délibéré à LA MAJORITÉ [4 contre], Mme COTTIN, M. PRUVOST, M. DUBOIS, M. LOEZIC, 14 votes « POUR », le Conseil municipal décide de valider la délibération.

MOT DE LA MINORITÉ

Les élus de la minorité ont appelé par voie de presse au boycott du sondage organisé avec des méthodes dignes des républiques bananières. La participation très faible indique que cet appel a été entendu. Et pourtant la fusion hypothétique des 2 communes est un sujet sérieux qui mérite mieux qu'une simple opération de communication ou l'envie de faire le « buzz ». Ayant déclaré ne pas se représenter en tête de liste en 2020, notre Maire, préretraité, a voulu selon ses dires jeter le pavé dans la mare. Il ya fort à douter que les éclaboussures de ce pavé soient constructives pour l'avenir de St Pierre Quiberon.

F.Dubois, G.Pruvost, S.Cottin, B.Loezic

LES PROCHAINS MAIRES

Dans un an environ, nous serons amenés à voter pour les prochaines élections municipales.
Un maire sur deux ne souhaite pas se représenter aux municipales de 2020, notamment dans les petites communes.
Entre « résignation et incertitude », 49 % des maires sortants interrogés disent vouloir « abandonner tout mandat électif ». En 2014, 40 % des maires avaient effectivement été renouvelés aux municipales.
Si un tel renouvellement traduisait « une vitalité de la démocratie », il « met aussi en exergue une certaine crise des vocations », selon cette enquête conduite en partenariat par le CEVIPOF (Science-Po) et l'Association des maires de France (AMF) au mois de novembre 2018.

De fortes disparités apparaissent toutefois selon la taille des communes. Ainsi, si 55 % des maires des communes de moins de 500 habitants envisagent d'abandonner leur mandat, ils ne sont que 28 % dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants et 9 % dans celles de plus de 30 000.
L'âge du maire est un élément déterminant dans la décision d'abandonner tout mandat. Et deux explications reviennent : 71 % d'entre eux mettent en avant leur souhait de privilégier leur vie professionnelle et familiale et 52 % estiment avoir rempli leur devoir civique.

Cela veut dire sans nul doute que dans les prochaines élections, nous aurons des maires à la retraite et sans doute du fait de leur âge, moins innovants sur des projets portés par la rapidité et la foultitude de la demande des administrés sur des réclamations diverses, des contestations toujours à la hausse, de l'innovation technique, des choix en matière de nouvelles technologies, des axes sur la fiscalité à défendre.
La fonction de Maire a beaucoup évolué depuis le dernier mandat de 2014 et on ne peut se contenter de gérer une commune « à la pépère ».
Plus d'un tiers des maires (33,9 %) invoquent le manque de moyens financiers pour assumer leur fonction et 14,8 % le manque de personnels.
« De manière plus alarmante », 36 % des maires expliquent avoir « de plus en plus de difficultés à satisfaire les demandes de leurs administrés ».
Le lien entre l'élu et la population est ainsi de plus en plus perçu « comme une relation entre citoyens + contribuable + et maire + fournisseur de services + ».
Les liens entre élus sont également devenus tendus. Chacun voudrait être Calife à la place du Calife.
Lors de la campagne des prochaines élections reviendra inévitablement la question de l'absorption future de la commune par Quiberon.
À cela, chacun devra y réfléchir aussi avant de mettre le bulletin dans l'urne.

Information municipale

FUSION DE COMMUNE

À propos de fusion de commune et pour faire simple.

La fusion de doit pas subitement tomber sur la tête des administrés d'une commune, une fois les élections passées. C'est pourtant bien ce qui pourrait arriver à Saint-Pierre Quiberon. Bien ou mal, n'est pas le sujet. Ce qui est important, c'est qu'à un an des prochaines élections, il est utile d'en parler. Aussi, dans le cas éventuel d'une fusion avec Quiberon, les administrés auront une année pour réfléchir, se documenter (presse, internet, radios, télévision, etc..) Afin de connaître les enjeux du domaine du possible, sur divers points (impositions, services, tarifs portuaires, parkings payants ou pas, fiscalités diverses, entretien voirie, projets, services publics, poste, banque, commerces, l'étendue du foncier constructible et son prix au m^2, les villages, etc.). Il est indispensable que les administrés soient en mesure d'appréhender les prochaines municipales en connaissant la position des diverses listes sur ce sujet. Les Saint-Pierrois ne pourront pas nous reprocher de ne pas avoir ouvert le débat sur un sujet primordial pour la presqu'île de Quiberon.

Plusieurs de nos concitoyens se sont d'ailleurs déjà exprimés dans nos quotidiens régionaux de leurs avis en la matière. Peut-être seront-ils eux-mêmes sur une liste aux prochaines élections ?

Que dit la loi ?

Si tous les conseils municipaux des communes concernées sont favorables à la création d'une commune nouvelle (en l'occurrence, Saint-Pierre Quiberon et Quiberon, deux conseils municipaux) aucune consultation électorale n'est obligatoire et le préfet peut décider de créer la commune nouvelle.

Ce choix serait entériné, bien entendu, une fois la composition du conseil municipal désigné.

La commune existe depuis 163 ans, voici la liste des maires qui se sont succédés dans la commune.

1856 – juillet 1868 : Joseph Guillevin (12 ans)
Juillet 1868 – mai 1871 : Joseph Marie Amédée Le Toullec (3 ans) Mai 1871 - mars 1925 : Célestin Marie Le Gloahec (54 ans)
Mars 1925 – août 1929 : Bernard-André Kolb (4 ans)
Août 1929 – octobre 1936 : Jean Rue (7 ans)
Octobre 1936 – juin 1945 : Pierre Josse (6 ans)
Juin 1945 – mai 1953 : Olivier Pillet (8 ans)
Mai 1953 – mars 1965 : Louis Corairie (12 ans)
Mars 1965 – mars 1971 : André Richard (6 ans)
Mars 1971 – mars 1977 : Jean-Gwenaël Le Porz (6 ans)
Mars 1977 – février 1980 : Henri Tilly (3 ans)
Février 1980 – mars 2001 : Jean-Michel Kervadec (21 ans)
Mars 2001 – mars 2014 : Geneviève Marchand (13 ans)
Mars 2014 – En cours : Laurence Le Duvéhat (en cours)

Jean Pierre Le Duvéhat
Conseiller délégué à la communication

INFORMATIONS SUR LES COMMUNES NOUVELLES

FUSION DE COMMUNES

À propos des communes nouvelles, l'AMRF (Association des maires ruraux de France) dénonce l'illusion que les communes pourront à la fois bénéficier des avantages de la fusion et conserver leur identité, les maires des communes déléguées sont devenus des « super gardes-champêtres ». Quand on augmente les charges de structures, ça augmente forcément le budget de fonctionnement. Quant à celles prévues par des capacités plus fortes à négocier, notamment des appels d'offres, elles jouent finalement contre les territoires. Avant une fusion, chaque commune pouvait travailler avec des acteurs locaux (artisans, commerçants), mais avec la taille des nouveaux contrats, ce sont les grandes entreprises qui emporteront les marchés publics.

Le regroupement en commune nouvelle suppose une attention particulière sur toutes les questions liées au devenir des agents. Le regroupement des communes entraîne potentiellement des avancées non négligeables pour les personnels que sont : le travail en commun autour d'une nouvelle culture locale, l'élargissement des missions et des responsabilités de chacun, une réflexion sur les conditions de travail et plus particulièrement les temps de travail, les rémunérations, l'organisation des services...

Toutefois, les difficultés sont multiples. Les agents proviennent d'autorités distinctes, ce qui oblige l'administration de la commune nouvelle à mettre en place des espaces de régulation et des actions visant à faire émerger une culture commune. Par ailleurs, outre les obstacles juridiques, se pose la question de l'inquiétude des équipes au regard de la conduite du changement.

La commune déléguée est administrée par un maire délégué pouvant être assisté d'un conseil communal composé d'un ou plusieurs adjoints délégués, désignés par le conseil municipal de la commune nouvelle.

Sur le plan financier, seule la commune nouvelle dispose d'un budget et arrête chaque année les modalités de répartition des sommes destinées aux « dotations » de la ou des communes déléguées.

S'agissant de l'ensemble des dépenses et des recettes des communes déléguées, elles sont retracées dans un état spécial annexé au budget de la commune nouvelle.

Les agents territoriaux de l'ensemble des communes composant la commune nouvelle ont désormais comme unique employeur la commune nouvelle, représentée par son maire, autorité territoriale.

Seul ce dernier, nommé aux grades et emplois, gère les carrières des personnels communaux, exerce le pouvoir hiérarchique sur ces agents, prononce les sanctions disciplinaires....

Le conseil municipal de la commune nouvelle, quant à lui crée et supprime les emplois, définit les compléments de salaire tels que le régime indemnitaire, met en place l'action sociale ou encore les avantages en nature, définit les temps et cycles de travail avec la fixation des RTT, du compte épargne temps et des astreintes...

Si le maire de la commune nouvelle souhaite associer un élu à la gestion du personnel de la commune nouvelle, il peut décider de déléguer tout ou partie de la gestion du personnel à l'un de ses adjoints, à l'un des maires délégués ou l'un des conseillers municipaux. Cependant en l'absence de texte précis sur la gestion des personnels lors de la création d'une commune nouvelle, à l'exception de l'article 114 IX de la loi NOTRe, portant sur la gestion des emplois fonctionnels, deux interprétations sont faites en la matière. Certains considèrent qu'il s'agit d'un transfert de personnel, terminologie employée dans le cadre des mutualisations (transfert de compétences à l'EPCI,...) ; d'autres, en revanche, analysent la démarche comme un changement d'employeur au même titre que lors d'une fusion d'EPCI (cf. article 114 de la loi NOTRe).

La commune nouvelle devra créer sa propre politique RH en veillant à une harmonisation des politiques RH des communes historiques. En effet, la création d'une nouvelle entité bouleverse les pratiques professionnelles et l'environnement de travail et peut être un facteur d'inquiétude pour certains agents.

La mise en place de la commune nouvelle nécessite de s'interroger sur : la création des postes budgétaires (reprise des personnels, organigramme, encadrement, tableau des effectifs, déclarations de créations de postes...), la reprise de la gestion des carrières (arrêtés de transfert, la gestion des dossiers individuels, les stages, les contrats de travail, les suppressions de poste, l'immatriculation des agents, la nouvelle gestion de la maladie et des absences, les allocations au retour à l'emploi (ARE) et assurances, les agréments et les assermentations...), le temps de travail (cycles, horaires, annualisation, congés, RTT, CET, autorisations d'absence, astreintes, permanences, heures supplémentaires, temps non complet, temps partiel...), la rémunération et notamment l'évolution des régimes indemnitaires, les avantages en nature, l'action sociale, la prévoyance, la gestion des paies..., le dialogue social et le fonctionnement des instances paritaires, la santé et la sécurité au travail (la désignation des assistants et conseillers de prévention, l'inspection, le document unique, les autorisations et les habilitations, la médecine professionnelle, le fonctionnement des instances médicales, les travailleurs handicapés, la gestion de l'inaptitude...), la gestion des contrats et des conventions (contrats d'assurance et de mutuelle, conventions de mise à disposition, conventions de mutualisation, affiliation ou adhésion au centre de gestion (CDG), prestataires de service...), la réorganisation des services (les fiches de poste, l'encadrement, le plan de formation, la mise en œuvre d'une politique RH, GPEEC, pilotage de la masse salariale, délégations de signature et de fonctions, gestion des procédures administratives, gestion du parc informatique, des logiciels, du patrimoine, des matériels, lien avec les autres acteurs de la scène publique locale...).

Source : AMFR

Information municipale

GROS TRAVAUX PRÉVUS EN CE DÉBUT D'ANNÉE

ECOLE ERIC TABARLY

La reprise des travaux de couverture de l'école Eric Tabarly de Saint-Pierre Quiberon, pour la 2e tranche est prévue durant les vacances de février (11 au 22/02).

Le revêtement a été remplacé dans la Salle de Motricité. (photo 1)

PHOTO 1

GROS TRAVAUX – VOIRIE

Travaux de l'entrée de Penthièvre : nous sommes accompagnés par le bureau d'étude CPA – Auray, le Conseil Départemental et l'entreprise Eurovia pour aménager l'entrée de Penthièvre afin de ralentir la circulation des automobilistes provenant de Plouharnel.

Entrée de Penthièvre

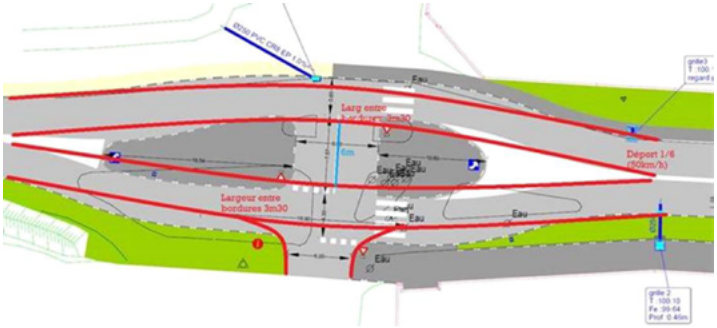

Chemin des Maraîchers

Les Travaux d'enrobé (Eurovia) chemin des maraîchers ont débuté dès le 7 février afin de faciliter l'entrée des locataires du lotissement des Tamaris le 1er mars.

Aménagement des réseaux d'eau pluviale et bas-côtés, rue des Tamaris.

Fin de l'impasse du lavoir en Février/Mars

Carrefour du Roch : période test de deux petits ronds-points et arrêt des feux tricolores

BÂTIMENTS

Peinture des salles du premier étage du Centre culturel (entreprise Ruyet)

Rénovation de l'accueil de la mairie

Église : protection de l'orgue (photo 2)

PHOTO 2

RENCONTRES

Auprès de Morbihan Energies : le syndicat Morbihan Energies prend entièrement à sa charge le financement de l'enfouissement des réseaux en front de mer et impasse des menhirs en supplément des travaux que nous entreprenons rue de l'église, rue M Delpirou et Rue des Menhirs. Aussi, en l'absence de réponse des particuliers, au courrier d'octobre 2018 autorisant l'entreprise Bouygues à passer sous la parcelle privée pour reprise des branchements, le début des travaux d'enfouissement des réseaux est retardé au mois d'avril. Il en résulte que seuls la réalisation d'un trottoir et le revêtement de la chaussée par un bicouche seront possibles avant mi-juillet. Nous regrettons de devoir encore attendre septembre pour la reprise des travaux.

Appels à candidatures « dynamisme des centres-villes » et dynamisme des bourgs ruraux »

Saint-Pierre Quiberon est une des huit communes d'AQTA à participer à cet appel à projet proposé par l'État, la Région, l'Établissement Public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires. Convaincus de notre opportunité à y participer par la cohérence des projets présentés, du portage politique, des innovations proposées et de la transversalité des thématiques abordées, nous aurons répondu pour le 28 février à ce concours avec l'espoir de remporter un prix financier nous facilitant les travaux envisagés au centre bourg. Nous y évoquerons circulation – différents habitats – transport et mobilité douce – tourisme – environnement – téléphonie mobile – numérique ». Quelques centaines de milliers d'Euros sont en jeu. N'hésitons pas !

AMIS KERHOSTINOIS

Aimez-vous toujours la voile siégeant au milieu du rond-point ? Préféreriez – vous un autre aménagement local ? (Merci d'écrire en mairie : mail, courrier, cahier de doléances) pour nous donner votre avis et vos propositions.

Information municipale

LE GRAND DÉBAT NATIONAL

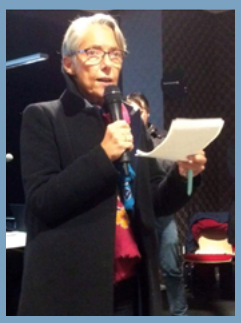

Nous vivons un moment historique en France : 9 participations sont obtenues sur le cahier de doléances mis à disposition en mairie prouvant qu'il est parfois difficile d'être constructif !

Notre député Jimmy Pahun a parallèlement organisé des réunions publiques sur notre territoire. À Quiberon, après une première soirée riche d'échanges multiples, mais peu innovants, nous avons eu la chance de participer à la soirée du 8 février sur la thématique de la transition énergétique en présence de notre ministre des transports Élisabeth Borne : la réflexion sur « le Tire bouchon "fut à l'honneur.

Laurence Le Duvéhat
Maire

LE CHAMPIONNAT DU MONDE D'OCEAN RACING 2019

Pour la 1re fois, la France accueille le Championnat du Monde d'Ocean Racing cette année. L'Ocean Racing, c'est une discipline de kayak, qui consiste à des courses longues distances en mer sur des embarcations qui s'appellent des surfskis (kayak très longs et effilés, avec gouvernail et sans pont, le kayakiste est assis sur le bateau).

Ce championnat du Monde est organisé par l'équipe du Comité Départemental de Canoë kayak du Morbihan. Il se déroulera du lundi 9 au dimanche 15 septembre 2019.
Le point central de l'organisation est Saint-Pierre Quiberon avec l'École de Voile et des Sports Nautiques où se trouveront les parties techniques, le stockage des kayaks et l'hébergement de l'organisation.
La cérémonie d'ouverture avec le défilé des athlètes se déroulera au centre bourg de Saint-Pierre Quiberon. Une structure de 400 m² sera installée sur la place du marché pour accueillir la restauration, un concert et autres animations diverses.

Les compétitions se dérouleront quelque part autour de la presqu'île entre le mercredi et le vendredi. En effet, la particularité de la discipline est de faire des courses « au portant », avec les vagues et le vent dans le dos. Les trajets seront ajustés au début de la semaine du championnat.

Le samedi sera réservé à des courses « non officielles », mais tout autant intéressantes ; une course en kayaks ou pirogues biplaces mixtes, une course handikayak et une course « jeunes de moins de 16 ans ».

Nous attendons sur cette semaine au moins 400 compétiteurs sur les courses officielles et probablement 200 de plus avec les animations du week-end. Les compétiteurs viendront du Monde entier avec notamment l'Afrique du Sud, leader dans la discipline. Tout ce monde avec leurs accompagnateurs devra trouver des hébergements et repas sur la presqu'île.
Tout le long de la semaine, l'organisation aura besoin de nombreux bénévoles sur des postes divers et variés : buvettes, crêpes, surveillance des accès, chauffeurs de minibus, logistique, sécurité sur l'eau...
La sécurité sur l'eau sera confiée à des spécialistes de la discipline et aux moyens techniques de l'ENVSN. Cependant, il faudra d'autres embarcations pour balader les VIP, la presse, les partenaires, les officiels... Toutes les propositions seront les bienvenues ; le carburant étant bien sûr à la charge de l'organisation.
Les personnes intéressées pour être bénévoles peuvent d'ores et déjà d'inscrire par le formulaire suivant : https://goo.gl/forms/G6HfgxM9pVQ4gN1A2, toutes les personnes seront contactées ensuite pour affiner les rôles de chacun.

Enfin, nous cherchons bien sûr des partenaires financiers ; si vous êtes intéressé ou si vous voulez un dossier de partenariat pour une entreprise de votre connaissance, contactez l'organisation : 06 08 90 98 22 ou par mail ocr2019@ffck.org

Information municipale

Saint-Pierre Quiberon

Championnat du Monde de Canoë Kayak : recherche de bénévoles

Le championnat du Monde de Canoë Kayak aura lieu sur notre commune du 9 au 15 septembre 2019. Le comité d'organisation recherche des bénévoles qui souhaiteraient participer à l'organisation de cet événement. Pour les personnes intéressées, il vous suffit de compléter le formulaire disponible sur le site de la mairie, rubrique « les actus ».

Vous pouvez télécharger le formulaire d'adhésion au bénévolat en vous rendant sur le site avec la barre d'adresse ci-dessous : https://goo.gl/forms/n5eyFXBdTrFxytrA3

Information municipale

ÉCOLE PUBLIQUE

UN SÉJOUR À LA MONTAGNE TRÈS ENRICHISSANT !

Les 14 élèves de CM1-CM2 de l'École Éric Tabarly se sont rendus en ce mois de janvier au Grand Bornand (Haute-Savoie) pour une semaine de découverte de la montagne et de la neige pour certains.

Du 20 au 26 janvier, en compagnie de leur enseignante, Riwanon LE ROY et de Yann PRIGENT, animateur bénévole, ils ont pu appréhender un environnement nouveau et ses activités.

Côté Éducation Physique et Sportive, il leur était dispensé, chaque jour, 2 heures de cours de ski alpin avec 2 moniteurs de l'École de Ski Français.

Ils ont aussi pu tester le biathlon, discipline olympique composée de ski de fond et de tir à la carabine (laser ici).

Une activité « patinage sur glace » en musique leur a aussi été proposée.

Bien sûr, ils ont pu jouer avec des luges, construire des bonshommes et igloos avec la neige.

Au niveau Culturel, les élèves ont pu suivre une visite guidée de la Maison du Patrimoine Bornandin retraçant la vie quotidienne au 19e siècle, ainsi qu'un atelier « Petits Tavaillonneurs », où ils ont participé à une construction architecturale.

Concernant les Sciences et l'Éducation au Développement Durable, une promenade en raquettes, guidée par un naturaliste, leur a permis de mieux connaître l'environnement montagnard et de suivre les traces d'animaux : renard, écureuil, chamois... et ils ont fait une balade en traîneau tracté par des chiens de race nordiques dont le musher a détaillé la biologie et l'écologie.

Le soir, les élèves travaillaient sur des comptes-rendus oraux, écrits et la rédaction de cartes postales, puis, après le dîner, des veillées (contes savoyards, jeux de société, quizz documentaire...) et l'inévitable « boom » étaient prévues.

Cette semaine a été aussi l'occasion de travailler, à l'hébergement, comme dans toutes les activités, sur le « Vivre Ensemble », à partir d'un règlement de vie en communauté élaboré par et pour eux. Les élèves ont compris qu'il valait mieux, comme à tous les niveaux, s'entraider, agir avec solidarité, collaborer tous ensemble plutôt que « se tirer dans les pattes », se chamailler sans arrêt. Depuis, une meilleure harmonie et une cohésion se ressentent au sein du groupe classe.

Un tel voyage représente beaucoup de temps de préparation, d'organisation sur plusieurs mois, mais le résultat est positif à tous points de vue !

Celui-ci n'a été réalisable que grâce à la participation des parents, de l'Amicale (40 % du budget total), à la subvention de la Mairie pour 5 nuitées sur 6, à la volonté de Claude JAN qui nous a conduits avec le bus communal prêté par la Collectivité jusqu'à la gare SNCF de Rennes le dimanche matin de bonne heure, et à la patience de Yann PRIGENT tout au long de la semaine.

Qu'ils en soient tous remerciés.

Depuis leur retour, une exploitation en classe leur permet de travailler l'expression orale, écrite, mais aussi les mathématiques, les sciences, arts visuels, histoire et géographie.

Pour en voir quelques images, n'hésitez pas à visiter notre nouveau blog en suivant le lien : ecoletabarlyspq-com.over-blog.com

Madame Le Roy
Directrice École Éric Tabarly

SERVICE JEUNESSE

Le service enfance jeunesse met le cap sur le carnaval, et prépare cette belle fête locale qui a pour thème cette année « Le cinéma, les films cultes ».

Depuis les vacances de février et jusqu'au samedi 30 mars, les enfants et adolescents sont à pied d'œuvre pour préparer chars et costumes.

Le choix des plus jeunes à l'accueil de loisirs est de reproduire l'univers du célèbre film d'animation « L'âge de Glace », la construction d'un char et des accessoires pour se déguiser en paresseux, tigre, mammouth ou encore en écureuil. Les plus grands ont préféré le soleil de « Pirates des Caraïbes ». Les jeunes qui participent aux activités Ticket sport loisirs et espace jeunes explorent et construisent le décor de Jack Sparrow suite à la projection des différents épisodes.

Le cinéma, c'était aussi le thème des dernières vacances, ainsi les effets spéciaux n'ont plus de secrets pour les 7-17 ans, qui ont participé à une animation de trois journées. Les jeunes ont imaginé des scènes et les ont jouées devant l'objectif, puis avec des techniques de montage se sont amusés à créer des situations insolites et spectaculaires.

Rendez-vous est donné à tous les enfants, le samedi 30 mars à partir de 14 h 30, pour défiler autour des chars et profiter de cet après-midi dans une ambiance festive.

Gwénaël MAHÉ

ÉCOLE PRIVÉE

L'ÉCOLE ST JOSEPH DE KERAUDE, LABELLISÉE « ÉTABLISSEMENT INTERNATIONAL »

Fruit d'un travail engagé depuis plusieurs années, notre école St Joseph vient de se voir décerner le label « établissement international ».
Ce label vient conforter l'attachement pédagogique de l'équipe enseignante qui propose aux élèves que nous accueillons une ouverture au monde, s'articulant autour de nombreux points, notamment la découverte des diversités culturelles du monde et l'apprentissage des langues (anglais et breton pour l'instant) dès la toute petite section de maternelle.
Vraie particularité de notre établissement, qui est le seul de la presqu'île à disposer d'un tel label, c'est un véritable atout dans le parcours scolaire des enfants qui nous sont confiés.

Lundi 4 février, Frantz Castendet, animateur tri et prévention des déchets à la communauté de communes, est intervenu auprès des élèves de l'école sur la thématique du tri sélectif.

Suite à un grand remue-méninges sur le sujet, Frantz a proposé divers jeux auxquels les enfants se sont adonnés avec plaisir : placer les déchets dans la bonne poubelle de tri, remettre des cartes de filières de recyclage dans l'ordre, trouver toutes les situations polluantes sur une image...

Les élèves ont « adoré cette intervention » dont ils retiennent avant tout que « le recyclage est important, car il ne faut pas utiliser trop de ressources naturelles. Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas donc il vaut mieux réutiliser que jeter... »

Le lendemain, les élèves de la classe de CE-CM ont participé à une animation autour du jeu de Scrabble proposée par le comité Bretagne de Scrabble dans la cadre de la 3e

édition du festival de Scrabble à Quiberon.

C'est avec beaucoup d'humour que Lionel Allagnat a fait découvrir ce jeu aux enfants auquel nous rejouerons avec plaisir en classe, car il correspond parfaitement aux programmes de l'éducation nationale. Il permet de travailler le vocabulaire et l'orthographe, mais également le repérage dans l'espace et le calcul mental lorsqu'il s'agit de compter les points.

Cette présentation a permis aux élèves de l'école de participer au tournoi de scrabble le samedi 9 février au matin à la salle Louison Bobet.

Madame EVEILLE

Directrice de l'école Saint-Joseph de Kéraude.

JEUNES LYCÉENNES ÉTRANGÈRES

Allemandes, Mexicaines et Japonaises recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Échanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Finja, jeune Allemande de 16 ans, vit à Hambourg, et souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2019. Elle adore la musique et pratique le basson. Elle aime aussi peindre et dessiner, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Ana Cristina, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Elle a de nombreux hobbies : le tennis, le volleyball, la danse, voyager, et aime jouer aux cartes.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Miyuki, jeune Japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2019. Elle aime les arts plastiques, lire, le cinéma et la musique. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Cathy LE BRUN
lebruncathy5@gmail.com
06.33.67.00.19
Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14
vanessa@cei4vents.com

GRAND SITE DUNAIRE

LE 18E EN FRANCE, LE DEUXIÈME EN BRETAGNE

Les Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon deviennent officiellement le 18e Grand site de France. « Après notre passage à Paris, on savait que c'était bien engagé. Il ne manquait plus que la signature de François de Rugy (ministre de la Transition écologique et solidaire) à officialiser la chose. C'est très bien, confirme Adrien Le Formal, président du syndicat mixte Gâvres Quiberon. En novembre, une délégation du syndicat mixte du Grand site Gâvres Quiberon avait défendu à Paris son dossier de candidature au label Grand Site de France.

Le ministre de la Transition écologique et solidaire a donc décidé le 24 décembre dernier d'attribuer le label Grand Site de France au syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon, après l'avis favorable à l'unanimité émis par la commission supérieure des sites, perspectives et paysages réunie le 15 novembre. Les Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon rejoignent la Pointe du Raz en Cap Sizun, seul site labellisé en Bretagne.

UN SITE EXCEPTIONNEL

Plus grand massif dunaire de Bretagne, le site de Gâvres Quiberon représente 35 km de linéaire côtier non urbanisé d'un seul tenant. Paysage d'une qualité exceptionnelle, il abrite une faune et une flore très rares ainsi qu'une mosaïque de milieux naturels remarquables. Le site est un des hauts lieux touristiques de Bretagne qui accueille jusqu'à 1,5 million de visiteurs en été.

LES ATOUTS

Dans le cadre de la démarche Grand Site de France, le Syndicat Mixte a mené de nombreuses actions en faveur du paysage et de la biodiversité. Ces actions ont été multiples allant d'aménagements littoraux aux actions d'éducation et de sensibilisation en passant par la gestion quotidienne de ces paysages et milieux naturels. Le Syndicat Mixte et ses partenaires ont ainsi œuvré à la requalification des aires de stationnement du littoral et à la canalisation des circulations pour une meilleure intégration paysagère et un impact limité sur les milieux naturels. Ils encouragent les mobilités douces avec la création et l'entretien de la voie verte ou encore l'installation de racks à vélo.

Le Syndicat est devenu gestionnaire pour le compte des propriétaires fonciers de la quasi-totalité du littoral s'étendant de la pointe de Gâvres à la Côte Sauvage de la presqu'île de Quiberon. Son équipe de gardes littoraux agit au quotidien pour en assurer l'équilibre entre forte fréquentation et préservation de ses qualités patrimoniales.

Le Grand Site organise également la navette de passagers entre les ports d'Étel et du Magouër à Plouhinec. Il agit pour la préservation du patrimoine historique avec l'acquisition du fort de Porh Puns à Gâvres.

Convaincu que l'avenir du Grand Site passe par la transmission, il accompagne les enseignants dans leurs projets éducatifs, il participe à l'inclusion sociale de personnes en difficulté, il sensibilise les visiteurs et les acteurs du territoire aux enjeux de la préservation et de la gestion de ce site.

Information municipale

LA GRANDE LESSIVE UNE MANIFESTATION ARTISTIQUE POUR TOUS !

Jeudi 28 mars prochain aura lieu sur la place du marché de Saint-Pierre Quiberon la quatrième édition de la Grande Lessive sur la presqu'île.

Il s'agit d'une installation artistique éphémère qui est ouverte à tous, sans condition : enfants, ados et adultes peuvent exposer. C'est gratuit, sans inscription. Ce n'est pas un concours, cela ne demande aucune aptitude artistique particulière. L'objectif est simplement de se rencontrer par la pratique artistique. C'est un événement qui concerne tout le monde, pas seulement les enfants, pas seulement les saint pierrois !

Chacun contribue à cette installation artistique en accrochant sur les fils à linge de la Grande Lessive une réalisation de format A4 : dessin, peinture, collage, photographie... toutes techniques sont permises sur le thème : « De la couleur ! »

SUITE

facile à lire

La médiathèque ouvrira bientôt un fonds de livres dédié à la lecture : « FACILE À LIRE ».

La lecture n'est pas un acte facile pour tous. Les empêchements sont divers et concernent une partie non négligeable de la population : problème dans la technique de lire, manque de pratique familiale, assimilation de la lecture due à des échecs scolaires, manque de concentration, problèmes familiaux, dépressions....

Lire c'est être en capacité, pendant un moment, de suspendre le temps, d'oublier son quotidien et de se plonger dans un imaginaire. Les personnes en survie, en urgence sociales, en rupture psychologique, ont des difficultés à trouver cette force.

Pourtant, la lecture peut justement être pour eux la source d'énergie, d'idée, d'ouverture qui redonne sens au combat quotidien.

Il appartient à des espaces, comme les médiathèques de proposer des lectures faciles à lire en proposant des livres qui interpellent, émeuvent, distraient ou surprennent.

Ces livres seront équipés d'un pictogramme « facile à lire » et seront présentés dans un espace consacré.

Tous les lecteurs auront la possibilité, bien sûr, d'emprunter ce fonds.

LES ANNÉES 60 A SAINT – PIERRE QUIBERON : COLLECTIONNEURS

La médiathèque a besoin de vous !!

Madame le maire propose en partenariat avec les campings, le bureau des animations et la médiathèque de vivre ou revivre les années 60 sur la commune.

Cette décennie est riche en évènements : les Beatles, mai 68, le premier pas sur la lune, le mur de Berlin, le nouveau franc, la pilule...

« C'était le temps des commencements. Un monde finissait. Un autre naissait. Avec le recul, cette décennie prodigieuse, si proche et si lointaine, ne cesse d'étonner par sa vitalité, son inventivité, son audace ». (Claude Weiss)

À cette occasion la médiathèque exposera vos souvenirs.... En photos, textes, cartes postales, objets vintage).

N'hésitez pas à nous rencontrer pour nous communiquer vos souvenirs, qui seront présentés cet été sur les murs de la médiathèque.

Photo de l'équipe

Merci, Marie-Renée, pour ces nombreuses années passées au sein de la médiathèque. Merci pour ta disponibilité, ton sourire et ton efficacité.

Aujourd'hui l'équipe se compose de Simone, Odile, Maryannick, Viviane, Marie Claire, Marie Alice et Catherine renforcées de Marie et Marie Pierre. Xavier, Jeannick, Mélissa viennent en renfort pour les animations.

Légende photo : Marie Renée quitte ses fonctions de bénévoles – l'équipe la remercie et la félicite. Sont absentes sur la photo Marie Alice et Marie Claire.

Catherine Dekeyne
Directrice de la médiathèque

Cet événement a une ampleur mondiale : le même jour, des milliers de personnes à travers le monde accrochent une réalisation sur le même thème annuel. En effet, sur la presqu'île c'est l'association d'artistes APIQ qui organise cette manifestation, mais l'initiative de cet événement revient à la plasticienne Joëlle Gonthier qui l'a créée pour la première fois en 2006. Aujourd'hui ce sont des milliers de villes, dans plus de 116 pays, sur les cinq continents qui participent.

Pour en savoir plus RDV sur le site : **http://www.lagrandelessive.net/**

Pratique :

- à Saint-Pierre Quiberon, jeudi 28 mars 2019 place du marché, repli au centre culturel en cas de mauvais temps
- 10 h - 18 h 30 : Exposition, avec possibilité de réaliser sur place votre création
- 16 h 30 - 17 h : Goûter avec les élèves (merci de fournir gâteaux et jus de fruits)
- Ateliers gratuits avant cette date pour peindre ou dessiner une œuvre, avec des artistes de la presqu'île :
- Saint-Pierre : samedi 9 mars, 14 h 30 - 17 h, salle municipale Obélix, rue Clémenceau
- Quiberon : samedi 23 mars, 14 h 30 - 17 h, maison des associations, salle de peinture.

Renseignements :
Association APIQ (Artistes de la Presqu'île de Quiberon)
contact@apiq-quiberon.fr
06 31 47 05 77 ; site internet : https://www.apiq-quiberon.fr/

Nathalie Noël-Chatain
Adjointe au Maire

ÉTAT CIVIL

Naissance :

Noé Kostia THOMAS
Le 28 novembre 2018

Mariage :

François FIRKET et Laure-Marie JOUANNEAULT
Le 2 novembre 2018

Alexis MOTTE et Anne-Sophie ANGÉ
Le 19 janvier 2019

Décès :

Marie COURSEAUX née GODEL
Le 27 octobre 2018 - 93 ans

André PICHOT
Le 9 novembre 2018 - 84 ans

Pierre ZORÉTIC
Le 6 novembre 2018 - 74 ans

Pierre MÉNI
Le 25 novembre 2018 - 88 ans

Christiane CHEVRIER née LE MAUGUEN
Le 25 décembre 2018 - 95 ans

Yannick VINCE
Le 23 décembre 2018 - 74 ans

Noëlla COUDON née RIO
Le 5 janvier 2019 - 79 ans

Raymond HENRIO
Le 14 janvier 2019 - 86 ans

Vincent LE BAIL
Le 14 janvier 2019 - 96 ans

Yves CAILLOCE
Le 15 janvier 2019 - 86 ans

Éliane BRANGER née BABISE
Le 11 janvier 2019 - 94 ans

Lucette MOIZAN née LE BRAS
Le 21 janvier 2019 - 86 ans

Didier LEMAÎTRE
Le 26 janvier 2019 - 70 ans

Hubert LE PADELLEC
Le 28 janvier 2019 - 89 ans

ANIMATIONS

CARNAVAL : SAMEDI 30 MARS 2019

15 h : Départ des chars place du marché. Défilé dans les rues du centre-ville avec les enfants et les fanfares.

16 h 30 – 18 h : Jugement et grand feu du bonhomme Carnaval au Port d'Orange. Concours du plus beau char et à suivre animations (stands petites restaurations et buvettes) sur la place du Marché.

La Foire des Terroirs : 7e édition à Saint-Pierre Quiberon (56 510)

À retenir :

La foire des terroirs se déroulera le week-end du 27 et 28 avril 2019 sur la place du marché de Saint-Pierre Quiberon (Morbihan – 56), en face de l'Office de Tourisme. Elle sera ouverte de 10 h à 19 h le samedi, et de 10 h à 18 h le dimanche.

Près de 40 exposants, venus de toute la France, seront présents les 27 et 28 avril prochains pour faire découvrir, déguster ou vendre leur production.

Huîtres, foie gras, charcuteries, fromages, vins, confitures et gâteaux... autant de produits des terroirs, tous plus délicieux les uns que les autres, seront présentés aux visiteurs.

Il sera évidemment possible de se restaurer sur place.

Entrée gratuite et accessible à tous (également aux personnes à mobilité réduite), cette foire permet ainsi aux gourmands de venir déguster des produits de qualité issus des terroirs de France.

Parkings à proximité.

KERMORVANT Fanny
Bureau des Animations Municipales (BDAM)
Ville de Saint-Pierre Quiberon

INFORMATIONS PRATIQUES

Gendarmerie : 17 ou 02 97 50 07 39

Pompiers : 18 ou 112 depuis un portable

Sauvetage en mer : SNSM : 112 et 196 et radio VHFcanal 16, en mer

SAMU : 15

Cabinets infirmiers :
Cabinet de la baie d'Orange :
134 rue du Général de Gaulle
Saint-Pierre Quiberon – 02 97 30 81 60 et 06 75 01 52 63
Cabinet de Kerdavid :
6 avenue des Druides
Saint-Pierre Quiberon – 06 83 07 98 28

Clinique vétérinaire :
23 avenue du Général de Gaulle
Quiberon – 02 97 30 44 15
Cabinet Levert Vétérinaires associés :
65 rue Port de Pêche
Quiberon – 02 97 37 91 62

Dentiste :
Docteur Delotel
134 rue du Général de Gaulle
Saint-Pierre Quiberon – 02 97 30 84 55

Permanence des dentistes :
Dimanche de 9 h à 12 h - 02 97 63 12 73

Masseurs Kinésithérapeutes :
MM. Becquet, Gely et Baudic
134 rue du Général de Gaulle
Saint-Pierre Quiberon – 02 97 30 91 83

Médecins :
Docteur Brosolo : 02 97 30 99 98
Place des Martyrs de Penthièvre
Docteur Pignon : 02 97 30 92 90
2 route du Roch

Médecin de Garde : 15

Ostéopathes :
Philippe Becquet, Jérôme Gely
134 rue du Général de Gaulle
Saint-Pierre Quiberon – 02 97 30 91 83

Pharmacie de la Baie :
101 rue du Général de Gaulle
Saint-Pierre Quiberon – 02 97 30 98 12

Pharmacie de garde : 32 37

Correspondants de Presse :
Soizic Ropert, ropert-telegramme@orange.fr
Ouest France : Dominique Ranson, domauteuil@hotmail.fr

N° de publication : 15 mars 2019
Directrice de publication : Laurence Le Duvéhat
Crédit photos : commune de Saint-Pierre Quiberon
Conception : socréaphie. fr – Imprimeur : IOV
Dépôt légal : N° 1er trimestre 2019